

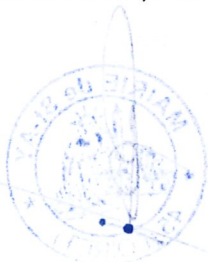
N°2025-081**COMMERCES – Autorisation de signer : Convention d'occupation du domaine public et approbation de la mise en place d'une tarification de la consommation électrique du restaurant mobile**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 18 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 24 novembre 2025 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Dominique RENAULT, Isabelle BRIARD, Éric DODET, Pascal FOULON, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Jean-Marc MASSE, Daniel BOCQUET, Sylvie CLERC, Marie-Françoise QUERE, Bruno GUITTARD, Christiane BRESSON, Jean-Luc FOURNIER, Charline MARTINEAU, Joël GIRARD, Carl LEQUERTIER et Raymond DOUARE.

En exercice : 21
Quorum : 11
Présents : 18
Votants : 21

**Excusés :**

Sébastien GALERON, Florence MARQUES DA SILVA, Christine ADRIAN

Pouvoirs :

Sébastien GALERON..... Dominique RENAULT
Florence MARQUES DA SILVA Valérie LABOUACHRA
Christine ADRIAN Marie-Françoise QUERE

Secrétaire de séance : Joël GIRARD

Secrétaire auxiliaire : Agathe SELLIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le restaurant ambulant souhaite s'installer chaque jeudi sur la place de la Mairie à Saint-Ay et que son activité nécessite un branchement électrique à la Mairie ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place une tarification pour refacturer la consommation électrique de ce commerce ;

Considérant les puissances électriques des équipements utilisés :

- 2 congélateurs : $2 \times 0,10 = 0,20$ kW
- 1 saladette réfrigérée : 0,34 kW
- 1 vitrine à boissons : 0,27 kW

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la mise en place d'une tarification de la consommation électrique pour le restaurant ambulant installé chaque jeudi sur la place de la Mairie ;
- **DE FIXER** cette tarification à 100 € par an ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint compétent à signer tout document relatif à cette tarification et à engager les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

*Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le*

Le Maire,



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le

Secrétaire de séance :

Joël GIRARD